

8  
Ma p'trole a Falaise le 13 mars 1808. Et toute chose écrivain  
à faire aux deçàs — *Courtois*

L'an mil huit cent trente huit est le Seize mars, à l'audience de Mr.  
le Président près tribunal de première instance, chef lieu du département des Hautes-Alpes,  
meus autame Cader, hiekkien, recuzmousticués acquitté du tribunal  
qui s'et à François, gouverneur de la mairie Sauze N. 79 de B. Clape  
diminuant à François sauze au site le fr. Louis Gautier cultivateur  
domicilié et diminuant à Mollefougalle à Couygarat coyartane.  
Vingt quatre heures Courent à dix heures du matin parlement lecté  
tribunal, chambre des appels en matière correctionnelle. S'et à diguer, au  
précès de justice, au plus de revenu 1000 francs sur l'oppel dicté le 13 janvier 1837  
auquifut tribunal de François par Mr. leydet avocé, au nom de jean  
Jacques gron, françois Gautier, jean Rayet et Pastors jugement don  
Coupedabois curist jugement rendu le 13 janvier 1837 par le  
tribunal correctionnel de François lequel jugement prononce l'auant-dicté  
et curai des plus de soixante les premiers Le battue trique, Alma  
Aubard fils de jean decharatay, Nat H. Domat, le dictorant que faute  
de Couygarat il sero pettre autre au jugement meilleur au projet dicté,  
et j'ai au dict Louis Gautier le dict opérateur qui acquiert l'aut  
l'autorité à so personne de la Belle mère.

*Ab. Courtois*